



Le 29 janvier 2007

Perspectives du marché du travail canadien pour la prochaine décennie (2006-2015)

Document d'information sur

La demande future de main-d'oeuvre au Canada

L'économie canadienne devrait créer quelque 1,9 million de nouveaux emplois au cours de la prochaine décennie

Selon un nouveau rapport de RHDSC, l'emploi au Canada devrait augmenter à un taux annuel moyen de 1,1 % durant les dix prochaines années (2006 à 2015). Bien que ce taux de croissance corresponde à un ralentissement par rapport au taux moyen de 2 % que l'on a connu de 1996 à 2005, l'économie canadienne va créer environ 1,9 million de nouveaux emplois au cours de la période 2006-2015 (comparativement à 2,9 millions de 1996 à 2005).

La croissance du niveau de l'emploi est freinée par le taux projeté d'augmentation de l'offre de main-d'oeuvre au Canada, qui diminue en raison d'une croissance plus faible de la population et du vieillissement des travailleurs de la génération du baby-boom. Cela mène à une projection où le produit intérieur brut réel (PIB) du Canada devrait progresser à un taux annuel moyen de 2,8 % entre 2006 et 2015, en baisse par rapport au taux de croissance annuel moyen de 3,3 % que l'on a connu entre 1996 et 2005.

La répartition de la croissance de l'emploi par secteur industriel, profession et niveau d'éducation dépendra de nombreux autres facteurs, certains découlant de tendances à long terme, d'autres de développements récents.

La croissance de l'emploi sera plus rapide dans le secteur de la production de services

L'évolution démographique et macroéconomique du Canada amènera des changements dans la structure industrielle du pays. Tout d'abord, le ralentissement de la croissance de la population devrait se traduire par une diminution de la croissance de la production et de l'emploi dans la plupart des industries, tandis que la modification de la structure d'âge de la population entraînera un changement de la structure industrielle au profit du secteur de la production de services, en particulier dans le domaine de la santé. Deuxièmement, la productivité de la main-d'œuvre dans les industries de production de biens devrait continuer à croître plus rapidement que celle des industries de services afin de maintenir leur compétitivité face à une vive concurrence internationale et à la forte valeur de la devise canadienne.

Par conséquent, au cours de la prochaine décennie, la croissance de l'emploi dans le secteur des services va dépasser celle du secteur de la production de biens, perpétuant ainsi la tendance qui a commencé à la fin des années 1980. Dans le secteur des services, on s'attend à une croissance annuelle moyenne de l'emploi de 1,2 %, ce qui correspond à une augmentation de près de 1,6 million d'emplois au cours des dix prochaines années. Cependant, dans le secteur de la production de biens, le taux annuel moyen de création de nouveaux emplois n'atteindra que 0,8 % (voir le graphique 1). Étant donné que le secteur de la production de biens ne compte que pour un emploi sur quatre, cela correspondra à une augmentation de 0,3 million d'emplois au cours des dix prochaines années.

Dans le secteur de la production de services, c'est dans le domaine de la santé, de la conception de systèmes informatiques et des services professionnels aux entreprises que le taux de croissance de l'emploi devrait être le plus élevé. Ces industries bénéficieront de l'augmentation des dépenses publiques dans le domaine de la santé, rendue possible par l'amélioration de la situation fiscale des gouvernements, l'évolution continue vers une économie du savoir, et une augmentation des investissements en recherche et développement (R et D).

Dans le secteur de la production de biens, on s'attend à une faible croissance de l'emploi dans le secteur manufacturier étant donné la hausse prévue de la productivité afin de demeurer compétitif. Seules les industries de production d'équipement (ordinateurs et matériel électronique, aérospatiale, fabrication de produits métalliques et de machines, etc.) connaîtront une forte croissance, car ils bénéficieront d'une demande globale vigoureuse et des profits élevés des sociétés. De plus, la diminution

de l'accessibilité à certaines ressources naturelles (réduction des zones de coupe autorisées en foresterie, des stocks de poissons et des réserves de pétrole conventionnel) aura un effet négatif sur les industries primaires et les industries manufacturières qui en dépendent.

Certains secteurs de la « vieille économie » afficheront un bon rendement

Ces dernières années, certains secteurs de la *vieille économie* ont repris de la vigueur, principalement la construction et les secteurs liés à l'exploitation du pétrole et du gaz.

L'importante avancée au niveau de l'emploi enregistrée depuis 2001 dans l'industrie de la construction s'explique par l'effervescence du marché du logement pendant cette période. Cependant, le rythme de la construction résidentielle devrait ralentir considérablement au cours des prochaines années en raison de la faible demande accumulée et de la baisse du nombre d'individus qui appartiennent au groupe d'âge le plus susceptible d'acheter une première maison. En dépit du ralentissement de la construction résidentielle, la construction non résidentielle dans le secteur de l'énergie donnera un coup de fouet à l'industrie grâce aux grands projets dans le domaine de l'électricité, du pétrole et du gaz. Au total, on prévoit que l'emploi dans l'industrie de la construction affichera un taux de croissance annuel moyen de 1,3 % entre 2006 et 2015. De plus, il y aura des gains de productivité plus importants lorsque la construction non résidentielle prendra le pas sur la construction résidentielle puisque cette dernière exige davantage de main-d'oeuvre (autrement dit, la production par travailleur y est moins élevée).

Les industries liées au pétrole et au gaz sont en pleine effervescence depuis plusieurs années en raison de l'augmentation considérable du prix du pétrole et de la forte demande mondiale. Ainsi, les sociétés pétrolières et gazières ont commencé à investir massivement dans l'exploration de nouveaux gisements de pétrole et de gaz, et tout particulièrement dans la préparation des zones d'extraction des sables bitumineux. Ces investissements ont contribué à la forte augmentation de l'emploi dans le domaine de l'extraction du pétrole et du gaz depuis 2001 (8,2 % par an en moyenne) et au regain d'activité dans les industries qui en dépendent comme les industries de soutien pour les activités minières et l'extraction du pétrole et du gaz, certains secteurs de l'industrie de la machinerie et de l'équipement et le secteur de la construction non résidentielle. L'un des facteurs clés dans les prochaines années est l'ampleur du déplacement de la capacité de production de pétrole vers les sables bitumineux, où l'extraction du pétrole exige des investissements constants et considérables. Des investissements encore plus importants sont nécessaires pour l'aménagement d'installations permanentes comme les usines de traitement, cette dernière activité étant considérée comme de la construction. La forte activité que l'on constate dans ces secteurs devrait se maintenir au cours des prochaines années, en particulier dans les provinces de l'Ouest.

Dans les prochaines années, la majorité des emplois à combler découleront des départs à la retraite

La demande de main-d'oeuvre ne dépend pas seulement des nouveaux emplois créés par la croissance de l'activité économique, c'est-à-dire des nouveaux emplois exigeant de nouveaux travailleurs. Il y a également un grand nombre d'ouvertures d'emploi qui

sont créées par le besoin de trouver de nouveaux travailleurs pour des emplois existants, en particulier suite à des départs à la retraite.

On prévoit une augmentation importante du nombre de départs à la retraite au cours de la prochaine décennie : le taux annuel de retraite, calculé comme le nombre de départs à la retraite divisé par le nombre d'emplois non étudiants, devrait passer progressivement de 2,1 % en 2005 à 2,6 % en 2015. Cette hausse reflète le départ à la retraite des personnes issues de la génération du baby-boom.

En fait, la grande majorité des emplois devenant disponibles au cours de la période 2006-2015 proviendront de la nécessité de remplacer les travailleurs qui partiront à la retraite. On prévoit que près de 3,8 millions de postes seront libérés en raison de départs à la retraite au cours des dix prochaines années, soit plus de deux fois le nombre d'emplois créés par l'augmentation de l'activité économique (demande d'expansion). Autrement dit, près de 70 % des emplois disponibles au cours de cette période découleront de la nécessité de remplacer les travailleurs partant à la retraite, une augmentation par rapport à la moyenne d'environ 51 % des dix dernières années (voir le graphique 2).

Les deux tiers des ouvertures d'emploi se trouveront dans les professions exigeant normalement un niveau d'éducation postsecondaire ou dans les postes de gestion

Selon les projections de RHDSC, près des deux tiers (65,9 %) de toutes les ouvertures d'emploi (celles qui découlent de la création de nouveaux emplois, plus celles qui proviennent des départs à la retraite) au

cours des dix prochaines années se trouveront dans les professions exigeant normalement une éducation postsecondaire (université, collège ou formation d'apprenti) ou dans les postes de gestion (pour lesquels il faut souvent, mais pas toujours, une éducation postsecondaire). Il s'agit d'une légère augmentation par rapport au chiffre de 63 % enregistré au cours des dix dernières années. C'est dans les professions exigeant habituellement un diplôme d'études secondaires et celles qui ne nécessitent qu'une formation en cours d'emploi que la création de nouveaux emplois et les départs à la retraite seront les plus faibles (voir le tableau 1).

On s'attend à ce que le taux de croissance de la demande d'expansion le plus élevé se retrouve dans les professions exigeant un diplôme universitaire (taux annuel moyen de 1,6 %), stimulé en cela par l'évolution constante vers une économie du savoir et l'augmentation des dépenses publiques dans le secteur des soins de santé et de l'éducation (p. ex., ingénieurs et techniciens en génie civil, professionnels dans le domaine de l'informatique et des systèmes d'information, professeurs d'université, médecins et infirmières). Par contre, le rythme de croissance de l'emploi dans les professions peu qualifiées (n'exigeant qu'une formation en cours d'emploi) devrait être beaucoup plus faible (taux annuel moyen de 0,6 %).

La pression exercée par les départs à la retraite sera la plus forte dans les professions où l'âge de la retraite est généralement plus bas (souvent dans le secteur public) et où une forte proportion de la main-d'oeuvre approche de cet âge, comme c'est le cas dans de nombreuses professions exigeant une éducation postsecondaire (encore là souvent dans le secteur public). Parmi les principales professions qui subiront une

forte pression à cause des départs à la retraite, mentionnons les enseignants de l'élémentaire et du secondaire et les infirmières autorisées, ainsi que les gestionnaires du secteur de l'administration publique, de la santé, de l'éducation et des services sociaux et communautaires.

Les départs à la retraite contribuent à des possibilités d'emplois dans presque toutes les professions

Les ouvertures consécutives aux départs à la retraite se répartissent sur l'ensemble du spectre des industries et des professions, et non seulement dans les secteurs de l'économie où la croissance est la plus rapide. Par exemple, en dépit d'un taux de croissance de l'emploi relativement peu élevé et d'un faible taux de retraite, on prévoit que près de 1,5 million de postes s'ouvriront dans les professions exigeant normalement un diplôme d'études secondaires (p. ex., commis aux finances et à l'assurance, professions de soutien dans les services de santé, chauffeurs de véhicules automobiles et de transport en commun).

L'offre de main-d'oeuvre augmente au même rythme que la demande dans les différents niveaux de compétence

La croissance de la demande de main-d'oeuvre est problématique lorsqu'il n'y a pas assez d'offre. Selon les indicateurs du marché du travail, l'offre de main-d'oeuvre a augmenté au même rythme que la demande au cours des vingt dernières années, dans la plupart des niveaux de compétence. Ces niveaux correspondent à un groupement des professions qui exigent habituellement le même niveau d'éducation (université, collège, école secondaire ou formation en cours d'emploi). Le taux de

chômage dans la plupart de ces niveaux de compétence (par rapport à la moyenne des autres niveaux) ne présente aucune tendance discernable depuis 1987, et les salaires réels de ces niveaux sont restés passablement constants depuis 1997.

Selon les projections de RHDSC, l'offre de main-d'oeuvre continuera à croître parallèlement à la demande dans les différents niveaux de compétence au cours des dix prochaines années.

Défis liés à l'appariement de l'offre et de la demande pour certaines professions

Cependant, à l'échelle nationale, des écarts entre l'offre et la demande sont prévus pour plusieurs professions à l'intérieur des différents niveaux de compétence (RHDSC n'est pas en mesure de fournir des projections de l'offre, et donc des écarts entre offre et demande, par province). Par exemple, certaines professions du secteur de la santé font actuellement face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, situation qui devrait se perpétuer au cours des dix prochaines années.

D'autre part, une situation d'offre excédentaire devrait persister dans les professions propres au secteur primaire (qui exigent généralement moins de qualifications), ainsi que des professions dans le secteur manufacturier et des services publics, celui de la vente et services, et des opérateurs de machines de bureau.

La coexistence d'emplois sans travailleurs et de travailleurs sans emploi suggère qu'un effort est nécessaire pour mieux faire correspondre les compétences des sortants scolaires et des travailleurs aux besoins du marché du travail. Cet appariement ne pourra jamais être parfait en raison des

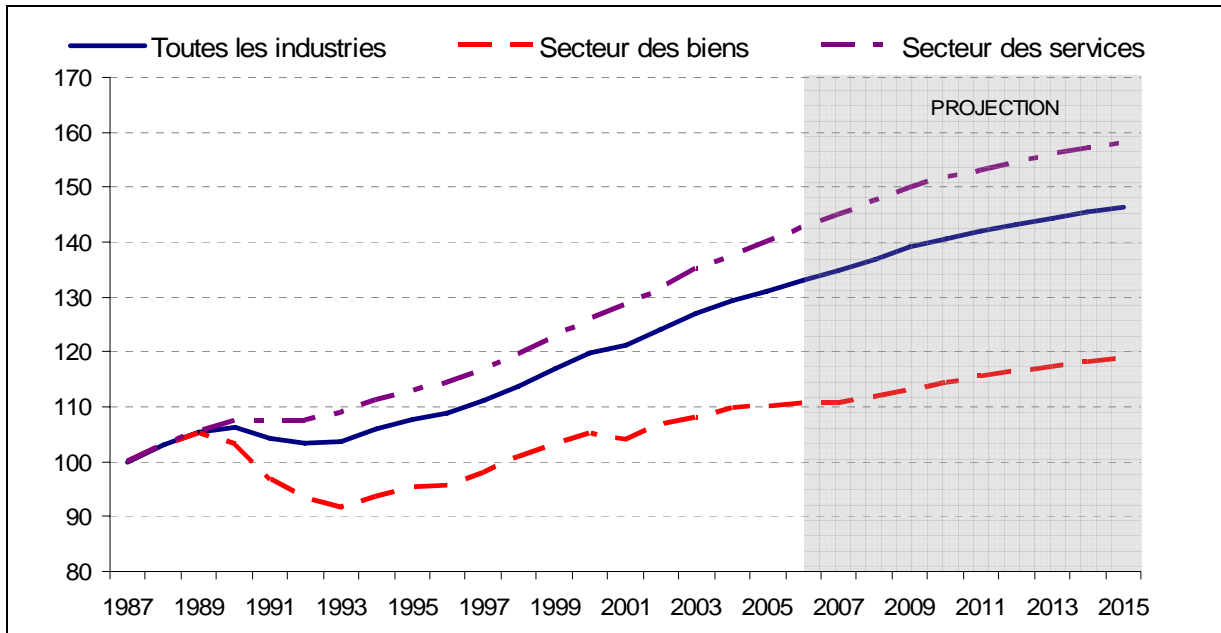
incertitudes inhérentes aux perspectives du marché du travail, mais il pourrait être amélioré par une meilleure information sur les pénuries et surplus anticipés dans les différentes professions et si le système d'éducation postsecondaire montrait une plus grande flexibilité face à l'évolution des besoins en compétences du marché du travail.

Tableau 1 :
Ouvertures d'emploi selon les niveaux de compétence, 2006-2015

Niveau de compétence (profession)	Demande d'expansion (non étudiante)		Retraites		Ventilation de la croissance
	Niveau (000)	Taux (TCAM ¹)	Niveau (000)	Taux (TAMR ²)	
Total	1 697	1,1 %	3 801	2,4 %	100 %
Niveau de compétence³					
Gestion	170	1,2 %	433	2,8 %	11,0 %
Professions exigeant normalement :					
- une éducation du niveau universitaire	445	1,6 %	726	2,5 %	21,3 %
- une éducation du niveau collégial ou un apprentissage	560	1,1 %	1 288	2,4 %	33,6 %
- un diplôme d'études secondaires	425	0,9 %	1 035	2,2 %	26,5 %
- une formation en cours d'emploi seulement	97	0,6 %	320	2,1 %	7,6 %
¹ TCAM : taux de croissance annuel moyen. ² TAMR : taux annuel moyen de retraite, soit le ratio du niveau des retraites au niveau de l'emploi pour chaque année de prévisions. ³ Les niveaux de compétence sont basés sur la matrice CNP 2001 , qui groupe les professions selon le niveau d'éducation et la formation normalement requis.					

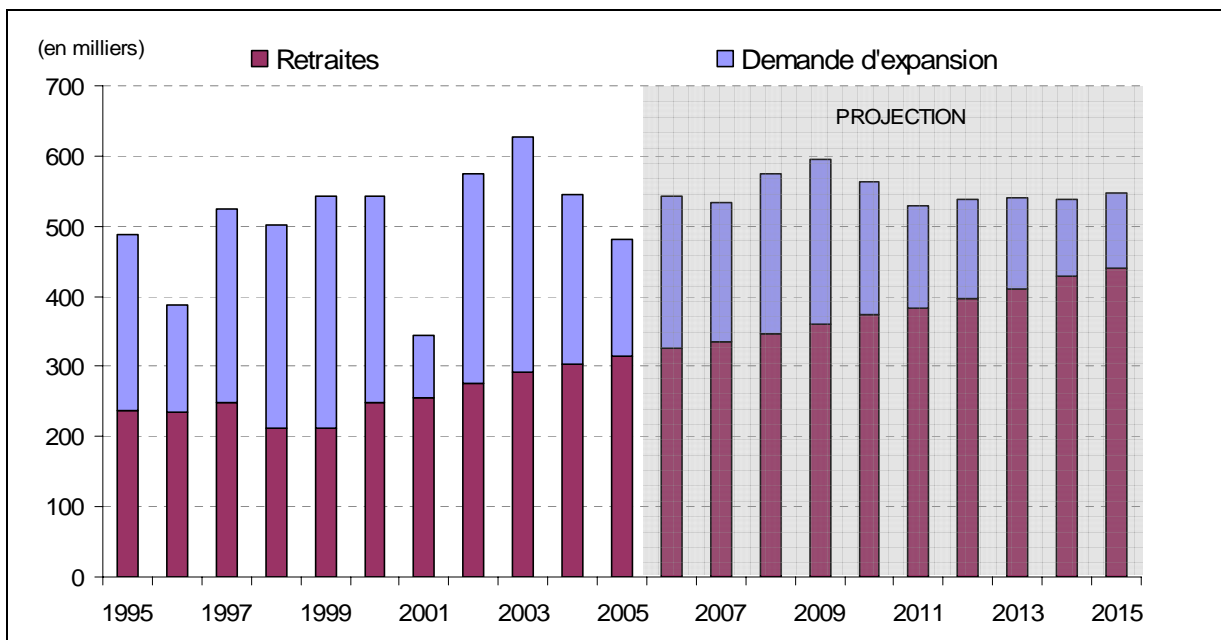
Sources : Statistique Canada et RHDSC, Direction de la recherche en politique stratégique, *Perspectives du marché du travail canadien pour la prochaine décennie, 2006-2015*, octobre 2006).

Graphique 1 :
Croissance de l'emploi selon l'industrie, 1987-2015 (Indice 100 = 1987)



Sources : Statistique Canada et RHDSC, Direction de la recherche en politique stratégique, *Perspectives du marché du travail canadien pour la prochaine décennie, 2006-2015*, octobre 2006).

Graphique 2 :
Ouvertures d'emploi : Retraites et demande d'expansion, 1995-2015



Sources : Statistique Canada et RHDSC, Direction de la recherche en politique stratégique, *Perspectives du marché du travail canadien pour la prochaine décennie, 2006-2015*, octobre 2006).